



1^{er} février 2021

(21-0857)

Page: 1/2

Original: espagnol

**UNION EUROPÉENNE ET CERTAINS ÉTATS MEMBRES – CERTAINES MESURES
VISANT L'HUILE DE PALME ET LES BIOCARBURANTS
DÉRIVÉS DU PALMIER À HUILE**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par l'Argentine

La communication ci-après, datée du 29 janvier 2021 et adressée par la délégation de l'Argentine aux délégations de la France, de la Lituanie et de l'Union européenne et à la délégation de la Malaisie, est distribuée à l'Organe de règlement des différends conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémoire d'accord), les autorités de mon pays m'ont chargé de demander à l'Union européenne que, compte tenu de son intérêt commercial substantiel dans l'affaire, la République argentine soit admise à participer aux consultations demandées par la Malaisie au moyen de la communication du 19 janvier 2021 intitulée *Union européenne et certains États membres – Certaines mesures visant l'huile de palme et les biocarburants dérivés du palmier à huile* (WT/DS600/1).

Depuis 2018, l'Argentine est la principale source des exportations de biodiesel vers l'Union européenne (41,5% des importations totales sur ce marché en 2018), de sorte qu'elle estime avoir un intérêt commercial substantiel dans le présent différend. De plus, l'Argentine a également un intérêt systémique dans l'interprétation et l'application correctes de l'Accord OTC, en particulier dans la mesure où le commerce des produits agricoles et des produits constituant des sources d'énergies renouvelables risque d'être affecté.

L'Argentine dispose de l'un des complexes industriels oléagineux les plus importants du monde; le complexe oléagineux du Gran Rosario, en particulier, est le plus important du monde du point de vue de la concentration géographique.¹

Les entreprises argentines qui exportent du biodiesel respectent les critères de durabilité et ont reçu une certification délivrée par des systèmes approuvés par l'Union européenne dans ses Directives sur les énergies renouvelables RED I et II, comme l'ISCC et 2Bs.

La Malaisie a clairement indiqué les mesures en cause dans la demande de consultations susmentionnée. Elles comprennent certaines mesures imposées par l'Union européenne et les États membres de l'UE dont il apparaît qu'elles affectent essentiellement l'huile de palme et les biocarburants dérivés du palmier à huile. Néanmoins, il apparaît que les mesures indiquées par la Malaisie qui ont été adoptées par certains États membres, comme la République française, affectent directement les exportations de biodiesel argentin à base d'huile de soja. En particulier, il apparaît

¹ Il n'existe nulle part ailleurs dans le monde une zone géographique comme celle du Gran Rosario, qui compte autant de grandes usines situées dans un secteur restreint d'à peine 70 km de côte sur le fleuve Paraná et dans un rayon de 40 km autour de la ville de Rosario.

que la promulgation récente du budget pour 2021 établit une discrimination *de jure* à l'égard de l'huile et du biodiesel de soja² en modifiant l'article 266^{quindieces} du Code des douanes français.

Du fait de cet intérêt commercial substantiel, et compte tenu des droits et obligations des Membres de l'OMC au titre de l'article 4:11 du Mémorandum d'accord, l'Argentine attend avec intérêt votre réponse et souhaite être informée de la date et du lieu des consultations.

² LOI n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, Article 58. Disponible à l'adresse suivante: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000042753606>.